DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

Depuis le 15/10/2015, une plate-forme interdépartementale de la naturalisation à la Préfecture des Bouches du Rhône a été mise en place.

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur le site <u>www.service-public.fr</u>. Lorsque les pièces à fournir (indiquées sur le site) sont réunies, vous devez transmettre le dossier + les pièces constitutives par courrier, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture des Bouches du Rhône Direction des Etrangers et de la Nationalité Service Interdépartemental des Naturalisations Place Félix Baret CS 30001 13 259 MARSEILLE cedex 06

Pour tout renseignement, une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 14h à 16h au 04 84 35 50 35.

Adresse mail disponible : préf-naturalisation@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le document certifiant votre acquisition de la Nationalité Française vous sera remis par le maire (ou son représentant) de votre commune.